

VILLE D'ARLON**COMMISSION COMMUNALE DE MOBILITÉ DOUCE ET RÉDUITE (CCMDR)**

Réunion du 25 mars 2025

NOM	REPRESENTATION	PRESENCE
Gervaise ROPARS	Présidente	P
Marc KERGER	Echevin de la Mobilité	P
Thibaut VINCENT	Conseiller en Mobilité	P
Cécile FRANCESCANGELI	Conseillère en Aménagement du Territoire et Urbanisme	E
Axel SCHEUREN	Police	P
Pierre-Philippe BALON	Conseiller Arlon2030	P
Raphaël GIGI	Conseiller Arlon2030	P
Anne-Catherine GOFFINET	Conseillère Arlon2030	P
Alain DEWORME	Conseiller MRMC	-
Philippe LANDRAIN	Conseiller MRMC	-
Géraldine FROGNET	Conseillère Ecolo+	P
Elisa SCHOCKERT	Représentante PS-Citoyens	P
Marielle FLAMMANG	ASBL Gestion Centre-ville	-
Catherine ARNOLD	ACIA	-
Nathalie DANDOIS	ACIA	E
Daniel ANTOINE	Altéo	-
Xavier BOUVY	GRACQ	-
Paul FOGUENNE	GRACQ	-
Fabienne WILKIN	GRACQ	R
Michel BOUVY	Citoyen	P
Lucie BRAYE	Citoyenne	-
Philippe CALLAERTS	Citoyen	P
Cédric DASNOIS	Citoyen	-
Arnaud DELHEZ	Citoyen	-
Fabrice DE BACKER	Citoyen	-
Berthe FAUCONNIER	Citoyenne	-
Romain FOUCART	Citoyen	-
Thibault GRAISSE	Citoyen	-
Michel GUSBIN	Citoyen	-
Guirec HALFLANTS	Citoyen	-
Quentin LAMBERT	Citoyen	-
Véronique MARTELLEUR	Citoyenne	-
Thomas MATHY	Citoyen	P
Michel MUSSOT	Citoyen	-

P: présent.e - : absent.e E: excusé.e R: représenté.e

Maxime NONDONFAZ	Citoyen	-
Olivier PIROT	Citoyen	-
François ROSSELJONG	Citoyen	P
Damien SLEGTEN	Citoyen	P
Brigitte TROUSSON	Citoyenne	-
Tom WUYTS	Citoyen	-

Ordre du Jour:

1. Capteurs de pollution aux entrées de ville
2. Trottoirs & Voiries 2025
3. Programme 2025 : Organisation des chantiers & gestions des mobilités
4. Divers

1. CAPTEURS DE POLLUTION DE L'AIR AUX ENTRÉES DE VILLE

Les prélèvements se font à l'arrière du panneau, à une hauteur de 3-4 mètres du sol. Ils mesurent les paramètres suivants : NO₂, ozone, CO, CO₂, SO₂, NH₃, PM₁, PM₁₀, PM_{2.5}, température, humidité, pression de l'air. Les mesures sont horaires et il a été décidé d'afficher cette mesure horaire en temps réel plutôt qu'une moyenne journalière.

La qualité de l'air affichée se base sur la méthode de calcul pour l'indice BelAQI de l'ISSeP (Institut Scientifique de Service Public), à savoir une compilation des paramètres PM₁₀, PM_{2.5}, O₃, NO₂. L'analyse des variations de cet indice révèle deux éléments : une forte variation entre les panneaux et une forte variation de *certain*s facteurs.

Le capteur de la rue de Neufchâteau est le meilleur élève, probablement en raison de sa localisation, à un endroit dégagé où la pollution peut facilement s'évacuer ; a contrario, le panneau installé à la rue Godefroid Kurth remonte les pires valeurs de qualité de l'air, sans toutefois que celles-ci ne soient toujours mauvaises. Ces différences sont particulièrement notables en heure de pointe.

Au niveau des facteurs composant l'indice, il apparaît assez clairement que sa valeur est plombée par les paramètres PM_{2.5} et PM₁₀ (particules très fines de taille inférieure à 2,5 µm et 10 µm) : là où les autres paramètres sont +/- stables, les PM_{2.5} varient fortement et en grandes proportions (facteur 10 selon les heures de la journée) et influent donc fortement sur la valeur finale de l'indice calculé. Dans la mesure où l'indice final de qualité de l'air est donné par la moins bonne des valeurs de chaque paramètre pris individuellement, une seule mauvaise valeur peut plomber tout l'indice. A noter que l'indice ne prend pas en compte un éventuel effet cocktail dans le calcul de la qualité de l'air et peut être sensible à une pollution très localisée.

Selon plusieurs sources, une telle variation entre plusieurs sites urbains relativement rapprochés ne pourrait s'expliquer que par l'intensité du trafic ou le chauffage résidentiel. Dans le trafic lui-même, ces particules sont émises à la fois par le chauffage et le trafic (combustion des moteurs ET par le freinage). Les véhicules électriques ne sont pas exempts de reproches en ville, d'autant plus qu'ils sont plus lourds et nécessitent donc davantage de frottements pour s'arrêter.

Il est proposé de :

- Communiquer dans le bulletin communal sur la construction de l'indice ;
- Indiquer sur les panneaux eux-mêmes les alertes de pollution.

2. VOIRIES & TROTTOIRS 2025

Un trottoir partagé sera réalisé à la rue de Rédange, comblant la section non couverte entre la fin du trottoir de la rue de Diekirch, à l'entrée du funérarium, et le début du trottoir de la rue de Rédange, juste après l'arrêt de bus. Celui-ci mesurera 2,5 m de large, à l'image du trottoir déjà existant à la rue de Rédange.

La Commission remarque l'absence de traversée piétonne et insiste sur le besoin d'un passage sécurisé, afin que les piétons puissent venir de la route de Diekirch vers le futur parc de l'Hydrion.

A la rue de l'Hydrion, il était prévu de réaliser un trottoir entre le Chemin noir et le pont sur la Semois, approximativement jusqu'au débouché du cheminement du parc de l'Hydrion. Toutefois, en raison du réaménagement du parking de l'ADEPS qui sera réalisé en 2026-2027, il a été décidé de reporter ce projet. Le reste de l'argent non utilisé sera principalement alloué au complément des

trottoirs dans le cadre de la pose de la fibre de Proximus : ils prennent en charge 60 cm de pavés et la Ville paye le complément avec des nouveaux pavés.

3. ORGANISATION DES CHANTIERS & GESTION DES MOBILITÉS

Dans le cadre du Programme 2025 de la Commission, le premier sujet à être traité concerne l'organisation des chantiers et la gestion des mobilités. Le point est divisé en deux parties avec, en premier, un chantier passé et une revue de ce qui s'est bien/mal passé avec une discussion autour de pistes d'améliorations et, en deuxième, un cas pratique de chantiers à venir à soumettre à la Commission.

a) Chantier passé : pose de l'égouttage dans Sterpenich par Idelux

A l'automne 2024, Idelux a entamé la pose de l'égouttage dans Sterpenich ; à cet effet, la rue de Grass a dû être coupée au trafic. La pose de la canalisation s'est déroulée dans les délais prévus mais, en raison de la nature même des travaux, la couche de finition de la voirie n'a pu être posée en novembre. Il a été décidé de maintenir la traversée de Sterpenich en circulation locale tout l'hiver en attendant le retour de conditions techniques favorables à la pose de la couche de finition. Initialement, la fermeture devait durer moins de 3 mois.

b) Chantier à venir : renforcement électrique rue Léon Castilhon+PIMACI

Orès a communiqué à la Ville qu'une augmentation de la puissance électrique était nécessaire à Arlon pour subvenir aux besoins en augmentation ces dernières années. A la rue Léon Castilhon, cela va se traduire par la pose d'un câble supplémentaire dans la bande de stationnement, pour un chantier de plusieurs mois. Le trafic sera mis à sens unique et le stationnement supprimé. Juste après cela, dans le cadre du PIMACI, c'est la Ville qui interviendra pour refaire les 2 trottoirs et le revêtement de la bande de stationnement. La rue restera à sens unique pour un total d'au moins 8 mois.

c) Résultats des discussions

Avis majoritaire de mettre la circulation dans la rue Léon Castilhon vers la gare, avec la déviation principale via la rue de l'Hydrion. Possibilité de mettre la rue de Saint-Dié en circulation locale : en tous cas, pas de poids lourds sur cet axe. Une autre proposition fait état d'un sens inverse, pour que la circulation puisse passer plus facilement par le centre mais cela implique que le flux de voiture passant devant la sortie de l'Hydrion risque de bloquer la sortie du zoning de l'Hydrion.

Anticiper, communiquer, signaler : importance d'avertir les extérieurs pour que les automobilistes empruntent déjà la rue de Neufchâteau dès le contournement pour orienter les automobilistes par la bonne entrée de ville.

Attention à bien prévoir les accès à la prison et à l'école et les informer.

Aucune solution n'a été trouvée pour le stationnement des riverains.

Mettre un préavis sur le contournement, à hauteur de la rue de Lorraine, pour avertir que la rue Léon Castilhon est fermée et orienter via la rue de Neufchâteau. Idem sur les panneaux d'entrée de ville.

4. DIVERS & PROCHAINE RÉUNION

a) Plaine des Manœuvres

b) Programme 2025 : point 2 (Aménagement des passages pour piétons et traversées PMR)

Clôture de séance à 22h05.

Fait à Arlon, le 26 mars 2025.

Thibaut VINCENT, Conseiller en Mobilité